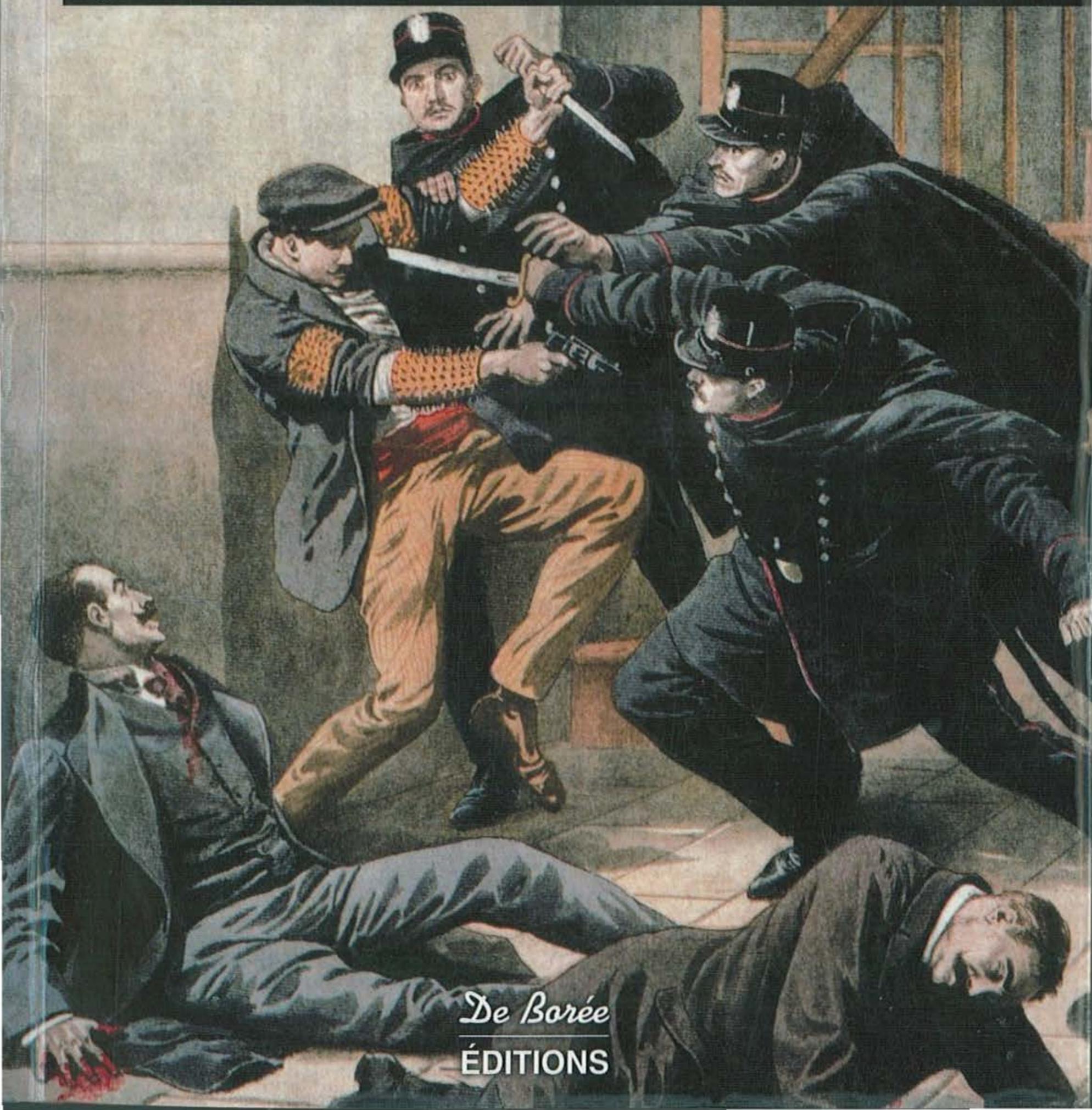
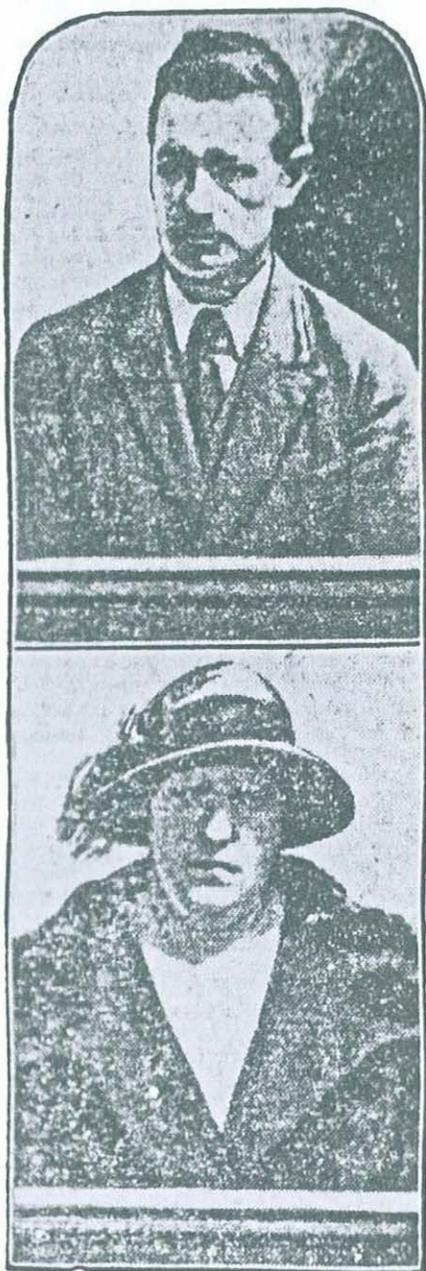


# Les Grandes AFFAIRES CRIMINELLES de l'Essonne

Sylvain **LARUE** - Nathalie **MICHAU**



*De Borée*  
ÉDITIONS



*Henri Langlois et René Frogé au banc des accusés.  
(Le Petit Parisien, 14 novembre 1925.)*

## Rechercher une épouse peut parfois être fatal...

*Affaire Renée Frogé et Henri Langlois, Athis-Mons  
Cour d'assises de Seine-et-Oise, 13 novembre 1925*

**T**RÈS PÂLE, Henri Langlois se tient bien droit. Il sait qu'il risque d'avoir de gros ennuis, mais il estime qu'il a des circonstances atténuantes. Il va tout expliquer, même si sa complice, qui se trouve face à lui, le regarde d'un air menaçant.

« Tout commence le jour où Renée Frogé a besoin d'argent. Elle fréquente l'un de ses voisins, Albert Roy, un benêt qui cherche l'âme sœur. L'homme est riche et commet l'erreur de se confier. Elle est machiavélique. Elle a conscience que son ami est naïf, et décide d'en profiter pour obtenir des fonds facilement. Renée sait que son voisin aimerait bien se remarier.

« Pleine d'imagination, la jeune caissière s'inspire des romans à l'eau de rose qu'elle lit avec ferveur et invente Suzanne Aublanki, une femme d'une vingtaine d'années, en instance de divorce, qui possède une importante fortune dont elle ne pourra jouir qu'une fois son jugement prononcé.

« Suzanne est en voyage à Florence, en Italie. L'escroqueuse achète le portrait d'une actrice qu'elle présente comme étant

celui de sa future femme. Des échanges épistolaires s'engagent entre les deux "fiancés". Le courant passe entre Albert Roy, soixante-quatre ans, veuf, menuisier en voiture, vivant à Neuilly, et sa dulcinée. À aucun moment, Albert ne se doute de la supercherie. Il remet à l'amie qu'il considère être son entremetteuse ses longues missives, pensant qu'elle les fait parvenir à celle qui le met en émoi. Renée y répond avec verve et attend qu'il morde à l'hameçon.

« Une fois qu'il est bien ferré, elle commence à lui demander de l'argent. La jeune femme prétexte être dans le besoin momentanément, en attendant que son divorce soit prononcé. Ces arguments semblent logiques au retraité qui, de plus, a envie de faire plaisir à sa promise. L'argent arrive donc. De petites sommes versées à plusieurs reprises qui permettent d'escroquer le "fiancé" d'une vingtaine de milliers de francs. Tout se passe bien, jusqu'au jour où le menuisier veut acheter une villa et qu'il lui manque une dizaine de milliers de francs. Il souhaite un remboursement anticipé pour pouvoir financer son achat.

« Très embêtée, Renée vient alors me voir. Elle me dit qu'elle aimerait bien se débarrasser du benêt, qu'il devient gênant. Elle me demande si je peux m'occuper de cette sale besogne. Elle souhaite attirer le rentier dans la région d'Athis-Mons, qui a l'avantage d'être peu fréquentée. Elle invente un cousin de Suzanne vivant sur place.

« Sans méfiance, notre homme accepte notre rendez-vous à la gare d'Orsay, le mardi 17 mars, à 8 h 15 du soir. Je porte sur moi un revolver fourni par Renée. Je prends avec lui des billets pour Athis-Mons. Arrivés sur place, nous nous arrêtons prendre un verre de vin au café à côté de la gare. Puis nous nous enfonçons dans la nuit à 9 heures passées. Je l'attire sur les quais de Seine. Mon compagnon parle de tout et de rien. Il semble heureux. Je le fais passer devant moi et, lorsque l'endroit me paraît désert, je lui tire dans le dos à bout portant et lui loge une balle dans l'oreille gauche. J'hésite à jeter le cadavre dans la Seine, mais j'ai peur d'être repéré, alors je préfère me sauver. Je vole ses clés. Avec ma complice, je me rends à son appartement, et nous brûlons toute la correspondance entretenue avec sa pseudo-fiancée ainsi que sa prétendue photo. »

## Rechercher une épouse peut parfois être fatal...

L'homme paraît sincère et un peu simple d'esprit. Le juge d'instruction Brisson est convaincu qu'il a été manipulé par Renée Frogé. Sa déclaration correspond aux investigations menées par les enquêteurs. Avant de le confronter à sa complice, il reprend le dossier de l'affaire depuis le début.

La victime est découverte par un promeneur. Le commissaire Drevet et ses hommes se rendent immédiatement sur place. Ils trouvent le mort couché sur le dos. L'individu semble avoir entre soixante et soixante-cinq ans. Il est soigneusement vêtu avec des habits propres et en bon état, et porte deux bagues avec les initiales AR gravées à l'intérieur. Il semble que le vol soit le mobile du crime, puisque aucune somme d'argent n'est retrouvée sur le défunt.

Les premières constatations permettent de déterminer ce qui a provoqué le décès : une balle tirée derrière l'oreille gauche. Le cadavre est ensuite fouillé avec soin. On découvre, dans la poche intérieure de son veston, une lettre qu'une fillette lui a envoyée. La missive permet d'identifier l'inconnu, qui se nomme Albert Roy, vivant à Neuilly-sur-Seine, rentier. Le médecin légiste pense que la mort s'est produite entre 9 heures du soir et minuit. Un témoin déclare avoir entendu des cris la veille, vers 10 heures.

Après quelques recherches, les policiers retrouvent l'un des trois enfants de la victime, Raoul Roy. Il va donner des précisions utiles. Son père, veuf puis divorcé, a entretenu une liaison avec une femme d'un peu moins de trente ans pendant quelques années. Il avait un sale caractère et avait revendu son affaire de carrosserie. Il continuait à exercer de temps à autre son métier de menuisier en voiture. Raoul Roy reconnaît qu'il n'était pas en bons termes avec son père.

Le concierge du propriétaire de Neuilly tient un tout autre discours. Il apprécie beaucoup Albert Roy, et ne comprend pas comment il a pu se retrouver dans un endroit désert et éloigné comme Athis-Mons. Il explique que l'homme était très apprécié et qu'il menait une vie tranquille. Il avait d'ailleurs prévenu le concierge qu'il s'absenterait pour un court voyage, l'informant qu'il reviendrait dès le lendemain, le mercredi 18.

Le jeudi 19 mars, le docteur Balthazard pratique l'autopsie. Le crime est confirmé : Albert Roy a été tué par une balle de calibre 6,35 millimètres tirée à bout portant.

Pendant ce temps, des témoignages importants sont recueillis. Une habitante d'Athis explique qu'elle a vu le défunt la veille, à 9 heures du soir environ, dans un café. Il était accompagné d'un homme qu'il semblait connaître. Malheureusement, elle ne peut fournir de description précise du compagnon de Roy. Toutefois, cette information permet d'établir que l'assassinat n'a pas été commis par un rôdeur, mais par une personne que la victime connaissait.

Rapidement, le commissaire Drevet apprend qu'Albert Roy fréquentait une nouvelle fiancée présentée par Renée Frogé. Et cette dernière avait un ami très proche : Langlois.

Le 21 mars, les inspecteurs de la sécurité civile, Aquaviva et Février, procèdent à l'arrestation de deux personnes. La première se nomme Henri Langlois, cuisinier pâtissier, trente-sept ans, demeurant à Paris. La seconde, Renée Frogé, est caissière au Bal-Bullier.

Si Langlois avoue, l'autre inculpée nie violemment être impliquée dans cette histoire, puis reste silencieuse, avant de déclarer ignorer tout de cette affaire, pour finir par avouer. Mais elle a une autre version des faits : selon elle, la fiancée du rentier existe vraiment, ce n'est pas un mythe. Elle explique avoir partagé son butin avec elle et n'avoir gardé qu'une petite somme.

« Mais combien avez-vous versé à votre acolyte ?

– Rien, bien sûr. Il était niais, il marchait sans argent... »

Évidemment, elle n'est pas en mesure de donner les coordonnées de la dulcinée.

Le même jour, Langlois est conduit à Paris sur les quais, où il dit avoir jeté des objets volés sur le corps du mort et le revolver du crime. Des fouilles sont immédiatement entreprises dans la Seine. Ensuite, le suspect est mis en présence des témoins, qui le reconnaissent formellement comme étant la personne qui accompagnait Albert Roy le soir du drame.

## Rechercher une épouse peut parfois être fatal...

Le 13 novembre 1925, le procès des deux complices s'ouvre aux Assises de Versailles. La salle est bondée. Le président Gallardo rappelle que Langlois a été examiné par des aliénistes et déclaré responsable de ses actes. S'engage alors une discussion avec l'accusé.

« Je vous jure que j'ai toujours cru que cette fiancée fantôme existait. Pourquoi aurais-je remis en cause ce que me disait Renée? J'ignorais tout de l'escroquerie, et je n'avais aucune raison de tuer Roy. Je savais juste qu'Albert Roy lui avait confié 15 000 francs qu'elle avait, d'après ses dires, remis à Suzanne.

- Que se passe-t-il, alors?

- Le rentier veut être remboursé à hauteur de 10 000 francs. Renée me confie qu'elle préférerait que le fiancé meure, parce que Suzanne n'est pas en mesure de rembourser cette somme.

- Elle vous explique comment faire?

- Oui, elle a élaboré un plan. On doit attirer notre victime en lui faisant croire qu'il va rencontrer un cousin de sa fiancée, et qu'on lui restituera son argent chez lui. Nous sommes allés ensemble étudier les lieux du meurtre à Athis-Mons. Elle a tout manigancé et, surtout, m'a menti. »

Alors que le président relate le crime, Langlois l'écoute sans manifester aucune émotion.

« Que s'est-il passé après l'assassinat?

- Nous sommes rentrés à Paris. À 2 heures du matin, nous avons pris un taxi qui nous a conduits à Neuilly. Nous sommes allés fouiller l'appartement d'Albert Roy. Nous avons subtilisé les lettres compromettantes, ainsi que le portrait de la fiancée imaginaire. »

Interrogée à son tour, Renée Frogé reste sur ses positions, continuant de nier le meurtre. Elle parle avec aisance :

« Je reconnais que j'ai escroqué la victime, mais je ne suis pour rien dans sa mort. Langlois ment. C'est lui qui a tout organisé. Il était jaloux et violent. Il ne supportait pas que je voie Albert Roy, cela lui était intolérable. Il a donc décidé de le supprimer. »

La Cour écoute ensuite les dépositions de dix-huit témoins, qui n'apportent rien de particulier.

Le substitut du procureur, Falco, prononce alors un réquisitoire sévère. Il souhaite une peine exemplaire, et n'admet aucune

## LES GRANDES AFFAIRES CRIMINELLES DE L'ESSONNE

circonstance atténuante. Les avocats des deux accusés, M<sup>es</sup> Basset et Campiochi, font tout, de leur côté, pour attendrir le jury.

Après une heure de délibérations, Henri Langlois et Renée Frogé sont condamnés aux travaux forcés à perpétuité.